

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 088-2025

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
 NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 23

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le quatre novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : MAUGAN Claude, Mme PRUGNIÈRES Anne-Cécile, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, URBANI Sébastien, CLAUSE Patrick, LEBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, VEILLON Dominique, ROUSSEAU Etienne, VIOLEAU Sébastien, DUMAS FERNANDES Jacqueline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : MOREAU Karine a donné procuration à M. URBANI Sébastien,
 Mme SEUGNET Leila a donné pouvoir à Mme BICHON Angélique,

Absents excusés : Séverine Robin, Bruno Boccard,

Absents : Bertrand Dupont, Magalie Le Goff.

OBJET : RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE – EAU 17 :

Vu La commune a été destinataire du rapport sur le prix et la qualité du service public de « l'eau potable » pour l'année 2024.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, ce document doit également être mis à la disposition du public. Il est précisé à l'article D.2224-5 du CGCT que « le public est avisé par le Maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois ».

Dans le même temps le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime a transmis à la commune le rapport annuel de l'exploitant spécifique à son service.

Le conseil municipal,

- Prendre acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service « eau potable » 2024 d'EAU 17.

AR Prefecture

017-211701461-20251112-D2025_088-DE
Reçu le 14/11/2025
Pour 23 le 14/11/2025

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 12/11/2025

le Maire, Claude MAUGAN




Signature in blue ink, appearing to read "Jacqueline DUMAS FERNANDES".

La secrétaire de séance,
Mme Jacqueline DUMAS FERNANDES

Publiée le :